

**AVIS D'IMPÔT 2016**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M REVELLAT PHILIPPE

19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

— Vos références —

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C
 Référence de l'avis : 16 35 4276373 63
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 35 0131016 80
 RUM* : FR46ZZZ005002M335013101680
 Numéro de propriétaire : 228 R00533 N

Débiteur(s) légal(aux) :
 PROP/INDIVIS 4321 MB8ZT7
 M REVELLAT PHILIPPE LOUIS B

PROP/INDIVIS 43 MB8ZT8
 MME STROPIANO EVELYNE J

Numéro de rôle : 221
 Date d'établissement : 09/09/2016
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

* Référence Unique de Mandat

— Votre situation —

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 64,00 €**Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 368,00 €

Acomptes mensuels versés 304,00 €

35044

Compte à débiter :
 FR49 3000 2076 5000 0000 4800 X63
 M OU MME REVELLAT PHILIPPE
 CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2016 :
 Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
 paiement fixée au 17/10/2016

15 SEPTEMBRE	2016	38,00 €
17 OCTOBRE	2016	26,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2017

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2017 au titre des taxes foncières seront les suivants :

16 JANVIER	2017	36,00 €	15 JUIN	2017	36,00 €
15 FEVRIER	2017	36,00 €	17 JUILLET	2017	36,00 €
15 MARS	2017	36,00 €	16 AOUT	2017	36,00 €
18 AVRIL	2017	36,00 €	15 SEPTEMBRE	2017	36,00 €
15 MAI	2017	36,00 €	16 OCTOBRE	2017	36,00 €

Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**
- ➔ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034* - Courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
- Courriel : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ➔ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DE DINARD
20 RUE AMPERE - BP 90305 35803 DINARD CEDEX
Tél : 02 99 46 10 06 Courriel : t035044@dgfip.finances.gouv.fr
• sur le montant de votre impôt :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER SAINT-MALO
38 BD DES DEPORTES CS 31702 - 35417 SAINT-MALO CEDEX
Tél : 02 99 20 80 99 Courriel : cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 35 ILLE ET VILAINE

Commune : 228 A PLEURTUIT

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2015	16,77 %	%	%	16,90 %	0,176 %	%	%	
	Taux 2016	17,61 %	%	%	17,90 %	0,172 %	%	%	
	Adresse	9009 IMP CLEMENT ADER					7,17 %		
	Base	789			789	789	789		
	Cotisation	139			141	1	57		338
	Adresse	9012 IMP CLEMENT ADER					7,17 %		
	Base	39			39	39	39		
	Cotisation	7			7	0	3		17
	Cotisations 2015	137			138	1	98		
	Cotisations 2016	146			148	1	60		
Variation en % ④	+6,57 %	%	%	+7,25 %	0 %	-38,78 %	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2015								
Cotisations 2016									
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			13
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrèvement JA « état » ⑨			
						Dégrèvement JA « Collectivité » ⑩			
						Montant de votre impôt :			368